

Inrap  
A l'attention d'Arnaud Roffignon  
Directeur général  
7, rue de Madrid  
75 008 PARIS

Lundi 16 mars 2010

**Objet : Préavis de grève  
Reconductible pour le 22 mars 2010**

Monsieur le directeur général,

Les organisations syndicales signataires constatent une détérioration des conditions de travail des agents due à une précarité et un sous-effectif important.

En réponse à cette situation, la direction de l'Inrap se contente de mettre en œuvre le nouveau contrat d'activité sans en voir les conséquences pour les personnels, leurs carrières et leurs missions.

Or, le développement d'une ultra précarité dans l'Institut est un frein de plus au bon exercice des missions patrimoniales et scientifiques.

C'est pourquoi les organisations syndicales signataires déposent un préavis de grève reconductible à partir du 22 mars 2010 pour obtenir satisfaction sur l'ensemble des points suivants.

- Pérennité de l'emploi et plan de résorption de la précarité à hauteur de 200 ETP.
- Augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire (repas, nuitées, suppléance, administrative, etc...) ainsi que rattrapage des pertes du pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.
- Prise en compte de la pénibilité dans le calcul du droit au départ à la retraite.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos salutations syndicales les plus vigilantes.

*Valérie Renaud*

Pour le Sgpa cgt culture

F. BOUTIER

Pour Sud Culture solidaires

Yves Tournis

Pour le Snac FSU

Cécilia RAPIER

Pour le Snac FO

